

VOUS AVEZ + DE 60 ANS

Comment faire une demande de CMI (carte mobilité inclusion) ?



VOUS BÉNÉFICIEZ DÉJÀ DE L'APA*

 Vous pouvez demander les **CMI* invalidité, stationnement ou priorité** en remplissant un formulaire à demander au **bureau personnes âgées de votre département.****

OU

VOUS FAITES UNE 1^{ÈRE} DEMANDE D'APA*

 Vous faites la demande de **CMI* invalidité stationnement ou priorité** en remplissant le **formulaire d'APA*** à demander au **bureau des personnes âgées de votre département****. Un professionnel évalue votre niveau de perte d'autonomie : votre GIR.

OU

VOUS N'ÊTES PAS CONCERNÉ PAR L'APA*

 Vous faites la demande de **CMI* invalidité, priorité ou stationnement** à la **Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)**.

 Vous remplissez le formulaire Cerfa **n°15692*01** ou le **n°13788*01** et le certificat médical de la MDPH. Vous les déposez ou vous les envoyez à la MDPH.

 Votre demande est étudiée par la **Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la MDPH**.

 Vous recevez un courrier du président du département qui décide de vous attribuer ou non la carte.

VOTRE NIVEAU DE PERTE D'AUTONOMIE EST ÉVALUÉ :

GIR1-GIR2

Si vous en avez fait la demande, les **CMI* stationnement et invalidité** vous sont automatiquement attribuées et à titre définitif.

***APA** : allocation personnalisée d'autonomie.

***CDAPH** : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

***CMI** : carte mobilité inclusion.

**Dans certains départements la demande est à adresser à la MDPH. Vérifiez sur le site de votre département.

GIR3-GIR4-GIR5-GIR6

Si vous avez fait une demande de **CMI* priorité ou stationnement**, un professionnel du département donne son avis sur votre demande. Si vous avez fait une demande de **CMI* invalidité**, la **CDAPH*** de la MDPH étudie votre demande. Dans tous les cas, c'est le président du département qui décide de vous l'attribuer ou non.

Si votre demande est acceptée



Vous recevez un courrier de l'Imprimerie Nationale qui vous demande d'envoyer une photo à l'Imprimerie Nationale. Vous recevez votre carte environ **10 jours** après avoir envoyé votre photo.